

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 5 octobre 2015, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2015-10-1531)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant les points suivants et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts :

- 21.a) Embauche d'un préposé à l'entretien de la salle communautaire
- 21.b) Ministère de la Sécurité publique : Demande d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015
3. Dépôt des états comparatifs des activités financières à des fins fiscales au 30 septembre 2015
4. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 septembre 2015
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 30 septembre 2015
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 30 septembre 2015
 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme
5. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de septembre 2015 : **69,07** sur 80, test pris au 1967, rue Marie-Ève et **58,84** sur 80, test pris au 1966, boulevard St-Joseph Ouest (En septembre 2014, **112,39** sur 80)
6. Congrès annuel F.Q.M. : Remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement, factures au montant total de 2 880,06 \$ taxes incluses
7. Adoption : Deuxième projet de règlement numéro 495-15 en amendement au règlement de zonage en vigueur concernant la construction d'une résidence unifamiliale dans la zone H11
8. Adoption : Règlement numéro 496-15 en amendement au règlement numéro 383-05 sur les permis et certificats concernant une modification aux conditions d'émission de permis
9. Adoption : Règlement numéro 498-15 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 755, chemin du Sanctuaire et pour l'exécution de travaux de réparation de la toiture

10. Nomination des officiers pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Majorique
11. Ministère des Transports du Québec : *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* – transmission des factures 2015
12. Association des Travaux Publics d'Amérique : Inscription de l'inspecteur en voirie à la formation *Signalisation routière*, à Victoriaville, au montant de 50 \$ avant taxes
13. Autorisation pour effectuer les travaux de creusage et de réparation du ponceau situé sur le boulevard St-Joseph en face de la salle communautaire
14. CPTAQ : Hydro-Québec demande un appui pour autoriser le passage de la fibre optique sur leur réseau à la hauteur du boulevard Lemire Ouest et de la route Rodier
15. DM2015-06 : Demande d'une dérogation mineure pour le lot 4 687 022 situé sur le boulevard St-Joseph Ouest, pour autoriser des terrains de soixante mètres de profondeur plutôt que soixante-quinze mètres
16. Autorisation pour procéder à l'achat d'arbres matures pour le parc public Jean-Yves-Joyal : Soumissions reçues
17. Offre d'emploi pour des étudiants concernant les travaux d'arrosage et d'entretien de la patinoire municipale incluant la surveillance des lieux
18. Compétition de tir à l'arc le *Défi Hoyt-Easton-Édition 2016* : Demande d'autorisation pour utiliser les installations au parc du Sanctuaire de Saint-Majorique-de-Grantham
19. Inscriptions à la course *Défi le Sentier*, les 23 et 24 octobre 2015, dans les sentiers de La Plaine et ceux du parc du Sanctuaire, au montant de 45 \$ pour chaque participant
20. Adoption des comptes à payer
21. Varia
22. Correspondance :
 - M.T.Q. : Confirmation de l'octroi d'une subvention au montant de 15 000 \$ sur le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016*
 - M.T.Q. : Contribution financière au montant de 975 \$ accordée sur le *Programme de subvention au transport adapté Volet souple* pour l'année 2015
 - C.P.T.A.Q. : Décision en faveur du propriétaire pour une demande d'aliénation du lot 5 458 012 d'une superficie approximative de 324,7 mètres carrés
 - C.P.T.A.Q. : Décision en faveur de la propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 647 219 pour le remplacement d'un bâtiment principal existant à des fins résidentielles
 - Circuit PRO-3D *Défi Hoyt-Easton* : réception du montant de 1 000 \$ selon l'entente avec la municipalité pour l'utilisation des installations au parc du Sanctuaire
 - Lettres d'un citoyen
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2015-10-1532)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1533)

3. Dépôt des états comparatifs des activités financières à des fins fiscales au 30 septembre 2014

La directrice générale, Mme Hélène Ruel, dépose à cette séance les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales du 1er janvier au 30 septembre 2015 tel que prescrit par la loi.

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 30 septembre 2015
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 30 septembre 2015
- Rapport du Service de sécurité incendie au 30 septembre 2015
- Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme

5. Suivi au procès-verbal

Le maire, M. Robert Boucher, informe les personnes présentes que les résultats des tests pour les Trihalométhanes, pour le mois de septembre 2015, sont de **69,07** sur 80. Ce test a été pris au 1967, rue Marie-Ève. Le test pris au 1966, boulevard St-Joseph Ouest est de **58,84** sur 80 (En septembre 2014, **112,39** sur 80).

(2015-10-1534)

6. Congrès annuel F.Q.M. : Remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement, factures au montant total de 2 880,06 \$ taxes incluses

Attendu la résolution portant le numéro 2015-09-1513 concernant l'inscription de quatre membres du conseil et de la directrice générale au Congrès annuel de la F.Q.M., les 24, 25 et 26 septembre 2015, à Québec;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser les dépenses de frais de déplacement, de repas et d'hébergement pour les quatre membres du conseil ainsi que celles de la directrice générale, au montant total de 2 880,06 \$ taxes incluses, lors du Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1535)

7. Adoption : Deuxième projet de règlement numéro 495-15

**en amendement au règlement de zonage en vigueur
concernant la construction d'une résidence unifamiliale dans la zone H11**

ATTENDU QUE en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité désire autoriser l'usage habitation unifamiliale dans la zone H11 qui comprend notamment des résidences unifamiliales et bi-familiales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, lors de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2015;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **495-15** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

À l'annexe B du règlement de zonage numéro 382-05 de la municipalité de St-Majorique-de-Grantham, la grille d'usage de la zone H11 est abrogée et remplacée par la grille présentée à l'annexe A du présent règlement.

Article 3

Le présent amendement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Robert Boucher,
Maire

Mme Hélène Ruel,
Secrétaire-trésorière

(2015-10-1536)

8. Adoption : Règlement numéro 496-15

en amendement au règlement numéro 383-05 sur les permis et certificats concernant une modification aux conditions d'émission de permis

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de permis et certificats numéro 383-05;

CONSIDÉRANT le règlement de permis et certificats numéro 383-05 nécessite des modifications afin d'en améliorer son application compte tenu de l'adoption du règlement 490-15 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les études préparatoires ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée au règlement sur le permis et certificats n'entraîne aucun changement quant aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas susceptible d'être soumis à une approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un **avis de motion** a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2015, par la conseillère, Mme Nancy Letendre;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

À l'article 3.5, après le point c), ajouter le point suivant :

d) lorsque prévu au Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, une entente entre le promoteur et la municipalité doit avoir été signée avant l'émission du permis.

Article 2

À l'article 4.8, après le point g), ajouter le point suivant :

h) lorsque prévu au Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, une entente entre le promoteur et la municipalité doit avoir été signée avant l'émission du permis.

Article 3

À l'article 7.4, après le point c), ajouter le point suivant :

d) lorsque prévu au Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, une entente entre le promoteur et la municipalité doit avoir été signée avant l'émission du certificat.

Article 4

À la suite du dernier paragraphe de l'article 12.1, ajouter le paragraphe suivant :

Lorsque prévu au Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, une entente entre le promoteur et la municipalité doit avoir été signée avant l'émission du certificat.

Article 5

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

M. Robert Boucher,
Maire

Mme Hélène Ruel,
Secrétaire-trésorière

(2015-10-1537)

9. Adoption : Règlement numéro 498-15

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 250 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 755, CHEMIN DU SANCTUAIRE ET POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA TOITURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite acquérir l'immeuble situé au 755, chemin du Sanctuaire, afin d'y aménager le garage municipal, et effectuer les travaux de réparation de la toiture de cet immeuble;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de l'immeuble s'élève à 230 000,00 \$ en vertu de l'offre d'achat dûment acceptée par le vendeur, conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt conformément à la loi;

ATTENDU QUE le coût estimé pour la réparation de la toiture et les frais inhérents s'élèvent à 20 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham n'a pas les fonds requis pour les dépenses occasionnées par cette acquisition et ces travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2015 et que dispense de lecture a été obtenue, tous les membres du conseil présents déclarant l'avoir lu et ayant renoncé à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, M. MARCEL SINCLAIR, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER, M. SYLVAIN MARCOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham décrète un emprunt au montant de 250 000 \$, soit 230 000 \$ pour acquitter le coût d'acquisition de l'immeuble situé au 755, chemin du Sanctuaire, tel qu'il appert de l'offre d'achat dûment acceptée par le vendeur, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A », et 20 000 \$ pour acquitter le coût des travaux de réparation de la toiture et les frais inhérents à l'emprunt, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire des coûts pour la réparation de la toiture préparée par la compagnie Les Toitures Stéphane Bergeron, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme n'excédant pas 250 000,00 \$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$, sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la valeur de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. ROBERT BOUCHER
Maire

MME HÉLÈNE RUEL
Secrétaire-trésorière

(2015-10-1538)

10. Nomination des officiers pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Majorique

Attendu que le Service de sécurité incendie doit se conformer au schéma de couverture de risques adopté par la MRC de Drummond;

Attendu que, suite aux formations suivies par certains pompiers, le directeur du Service de sécurité incendie peut nommer des officiers et lieutenants en conformité avec le schéma de couverture de risques;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de nommer les pompiers à temps partiel au titre suivant :

M. Christian St-Sauveur, assistant-directeur
M. Daniel Nadeau, lieutenant
M. Dany Nadeau, lieutenant
M. Marc Fréchette, lieutenant
M. Jeffrey Legeault Lanoie, lieutenant

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1539)

11. Ministère des Transports du Québec : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – transmission des factures 2015

Attendu les travaux de nivelage et de rechargement sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, sur le 5^{ème} Rang Ouest et sur le Petit Rang 4, sur les rues

Marie-Ève, Diane, Lyne et sur la partie non asphaltée de la rue Lecavalier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues et routes mentionnées ci-haut pour un montant subventionné de 22 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour la transmission du formulaire au ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1540)

12. Association des Travaux Publics d'Amérique : Inscription de l'inspecteur en voirie à la formation *Signalisation routière*, à Victoriaville, au montant de 50 \$ avant taxes

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Rock Bouchard, à assister à la formation *Signalisation routière*, donnée par l'Association des Travaux Publics d'Amérique (APTA), au montant de 57,49 \$ taxes incluses, le 28 octobre 2015, à Victoriaville.

Les membres du conseil suggère que l'inspecteur utilise le camion de la municipalité si possible ou sinon, les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1541)

13. Autorisation pour effectuer les travaux de creusage et de réparation du ponceau situé sur le boulevard St-Joseph, face à la salle communautaire

Attendu que la municipalité a autorisé la compagnie Vacuum Drummond à procéder à une vérification par caméra et nettoyage du ponceau situé sur le boulevard St-Joseph Ouest, face à la salle communautaire;

Attendu que des travaux de réparation de ce ponceau doivent être effectués;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux entrepreneurs afin d'obtenir des prix pour les travaux de réparation du ponceau situé sur le boulevard St-Joseph Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1542)

14. C.P.T.A.Q. : Hydro-Québec demande un appui pour autoriser le passage de la fibre optique sur leur réseau à la hauteur du boulevard Lemire Ouest et de la route Rodier

Attendu qu'Hydro-Québec souhaite procéder à des travaux relatifs à l'installation de la fibre optique sur le réseau électrique en place;

Attendu que ce raccord doit transiter sur une section du lot 4 433 071 situé sur la route Rodier;

Attendu que l'homogénéité de la communauté n'est pas menacé puisque ledit réseau est souterrain et qu'il n'empêche en rien l'agriculture;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu que le conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1543)

15. DM2015-06 : Demande d'une dérogation mineure pour le lot 4 687 022 situé sur le boulevard St-Joseph Ouest, pour autoriser des terrains de soixante mètres de profondeur plutôt que soixante-quinze mètres

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 4 687 022 pour permettre le lotissement de lots dont la profondeur est moindre que celle prévue au règlement de lotissement en vigueur;

Attendu que le comité recommande aux membres du conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser la dérogation mineure pour permettre des terrains de soixante mètres de profondeur plutôt que soixante-quinze mètres sur le lot 4 687 022 situé sur le boulevard St-Joseph Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1544)

16. Autorisation pour procéder à l'achat d'arbres matures pour le parc public Jean-Yves-Joyal : Soumissions reçues

Attendu que la municipalité désire procéder à la plantation d'arbres matures avant la saison hivernale dans le parc public Jean-Yves-Joyal;

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions, sur invitation écrite, auprès de deux entrepreneurs;

Attendu que la municipalité a reçu les deux soumissions suivantes : (avant taxes)

Compagnie	Nombre d'arbres	Prix total
FoliFlor	29	3 542,00 \$
Pépinière Abbotsford	29	2 167,00 \$

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Pépinière Abbotsford, au montant de 2 167,00 \$ avant taxes, pour les arbres matures identifiés de la façon suivante :

Sorte d'arbres matures	Nbre	Hauteur	Prix unitaire
Acer Rubrum Red Sunset	6	250 cm	73,00 \$
Acer Freeman – Autumn Blaze	7	200 cm	59,00 \$
Pyrus Ussuriensis	12	150 cm	53,00 \$
Celtis Occidentalis	4	Panier	170,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1545)

17. Offre d'emploi pour des étudiants concernant les travaux d'arrosage et d'entretien de la patinoire municipale incluant la surveillance des lieux

Attendu que la municipalité désire procéder à l'embauche d'étudiants pour la saison hivernale pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire ainsi que la surveillance des lieux;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'offre d'emploi auprès d'étudiants pour les travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire incluant la surveillance des lieux sur les heures d'ouverture établies par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1546)

18. Compétition de tir à l'arc le Défi Hoyt-Easton-Édition 2016 : Demande l'autorisation pour utiliser les installations au parc du Sanctuaire de Saint-Majorique-de-Grantham

Attendu que les organisateurs de la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton Édition 2016* demandent à la municipalité l'autorisation de pouvoir utiliser à nouveau les terrains du Parc du Sanctuaire;

Attendu que cette activité génère un revenu minimal de 1 000 \$ ou 20 % des profits bruts à chaque année pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le Circuit animalier PRO-3D à tenir la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton*. Cette activité se tiendra du 8 au 11 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1547)

19. Inscriptions à la course Défie le Sentier, les 23 et 24 octobre 2015, dans les sentiers de La Plaine et ceux du parc du Sanctuaire, au montant de 45 \$ pour chaque participant

Attendu que la participation de la municipalité à la course *Défie le Sentier*, les 23 et 24 octobre 2015 sur les sentiers du parc du Sanctuaire et ceux de La Plaine;

Attendu que les participants doivent former un groupe de 5 à 7 personnes pour cette activité;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'inscrire les personnes suivantes à la course *Défie le Sentier* :

M. Jocelyn Brière, M. Marc-Olivier Lapointe, M. Joël Jutras, M. Daniel Nadeau

D'autres employés ou élus peuvent se joindre pour former une équipe complète. Il est également résolu que la municipalité débourse les frais de 45 \$ par personne pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1548)

20. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 485-14 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Bell Mobilité	Cellulaires directeur SSI, inspecteur et adjoint en voirie	124,42 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	Inscription de deux élus formation du 24 octobre 2015	609,36 \$
Hydro-Québec	Électricité - luminaires de rues	439,56 \$
Hydro-Québec	Électricité - Centre Sportif	686,01 \$
Hydro-Québec	Électricité - bureau municipal et salle communautaire	203,59 \$
Hydro-Québec	Électricité - caserne des pompiers	158,12 \$
Hydro-Québec	Électricité - compteur télémétrique	64,03 \$
Les Réseaux l'Alliance	Location modem Internet pour bureau municipal	112,91 \$
SélectCom	Système téléphonique pour bureau municipal	249,64 \$

Synd. des Prod. Bois	Formation abattage d'arbres pour l'adjoint à l'inspecteur en voirie	200,00 \$
Visa Desjardins	Lettres recommandées - huile à scie à chaîne - cric - douille - pelle	108,25 \$
Total des dépenses autorisées:		2 955,89 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN OCTOBRE 2015

Élus municipaux	Rémunération & allocation dépenses pour septembre 2015	2 595,05 \$
Employé cadre	Salaires pour le mois de septembre 2015	2 833,51 \$
Employés	Salaires pour le mois de septembre 2015	15 473,92 \$
		20 902,48 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL:

ADMQ	Colloque de zone - directrice générale & directrice générale adjointe	200,00 \$
AQTR	Adhésion inspecteur en voirie - gestion infrastructures routières	57,49 \$
Conseiller siège # 6	Déjeuner, collation, hébergement - Congrès FQM	484,78 \$
Conseillère siège # 1	Remb. Km et stationnement au Congrès FQM, à Québec	141,45 \$
Conseillère siège # 1	Déjeuner, collations et spiritueux souper Gala Congrès	112,11 \$
Conseillère siège # 5	Remb. Frais d'hébergement et de repas - Congrès	519,39 \$
Crédit Bail CLÉ	Location tracteur New-Holland pour travaux municipaux	957,71 \$
Daniel Bouchard éval.	Évaluation marchande de l'immeuble situé au 755, Ch. Sanctuaire	1 149,75 \$
Directrice générale	Remboursement déjeuner et collations - Congrès FQM	18,75 \$
Germaine Banchar	Travaux de nivelage des routes gravelées municipales	1 647,88 \$
Maire	Km et déjeuner - Congrès de la FQM	140,70 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères - octobre 2015	1 727,04 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage - octobre 2015	712,36 \$
Serv. Conseil Urban.	Consultations concernant la rencontre du dossier d'exclusion CPTAQ	1 432,02 \$
		9 301,43 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 5 OCTOBRE 2015:

ADTEXCom	Mise à jour site Web municipal - avril 2015	40,24 \$
Ag. Revenu Canada	DAS à payer pour septembre 2015	2 290,65 \$
Coop Agrilait	Achat de chaux pour les lignes du terrain de balle	16,27 \$
Clôture Pro	Support & broches pour retenir poteaux et filets de la patinoire	35,64 \$
Directrice générale	Frais de déplacement Colloque de zone, Bécancour, 17 sept 2015	50,65 \$
Directrice gén. adjointe	Frais de déplacement Colloque de zone, Bécancour, 17 sept 2015	59,64 \$
Distrib. Michel Jetté	Interrupteur pour le tracteur à gazon	45,71 \$
Éditions Petite Mine	Service de sécurité incendie - cahiers d'activités pour enfants	147,80 \$
Électro Système	Changer 2 fixtures de luminaires et nacelle - 5e Rang Ouest	1 028,84 \$
Électro Système	Fermer porte sur fixture luminaire - rue Carmelle	137,78 \$
Groupe CLR	Réparation d'un haut-parleur - vérification de la radio du SSI	235,70 \$
Groupe EnvironeX	Analyses d'eau potable Trihalométhanes	108,64 \$
Groupe EnvironeX	Analyses d'eau -BHAA-Coliformes-Escherichia-Turbidité-Anions	132,56 \$
Hamel Propane	Location réservoir 500 gallons pour la caserne du SSI	27,59 \$
Inspecteur urbanisme	Remboursement kilométrage pour visites résident et inspections	51,91 \$
Jocelyn Trinqu	Installation de l'électricité pour le camp à bois rond	902,06 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion de la voirie	111,91 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion de la voirie - tracteur à gazon	196,50 \$
Les Pétroles Therrien	Essence et diesel pour le SSI	71,78 \$
Loisirs St-Majorique	Remboursement partie non-résident activités de loisirs	841,20 \$
Maire	Km pour dossier d'exclusion CPTAQ, à Longueuil	84,00 \$
Médias Transcontin.	Avis public assemblée consultation règlements 495-15 et 496-15	222,82 \$
Médias Transcontin.	Avis public pour dérogation mineure pour le lot 4 687 022	117,27 \$
Medimage	4 paires d'épaulettes de grade pour SSI	120,38 \$
Mégaburo Inc.	3 853 copies N/B - 315 copies couleurs	115,47 \$
Mégaburo Inc.	Calculatrice, caisse de papier, ciseaux et planche pince	133,59 \$
Ministre des Finances	Service SQ - 2e versement 2 pour 2015	53 444,00 \$
MRC de Drummond	Quote-part pour octobre 2015	5 022,56 \$
MRC de Drummond	Enfouissement déchets août 2015 (41,56 t.m.)	2 580,88 \$
MRC de Drummond	Cueillette sélective août 2015 (8,08 t.m.)	258,73 \$
Nadeau, Michel	Location espace au garage du 755 + TPS et TVQ du mois de sept.	422,34 \$
Pinard, Gilles	Effectuer analyses d'eau septembre 2014 et prise niveau à 2 endroits	300,00 \$
Réno Dépôt	Matériel pour réparer les bandes de patinoire + insecticide pour salle	93,79 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour septembre 2015	5 529,59 \$

Service incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	36,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	55,00 \$
Service incendie	Remboursement repas pour formation pompier	16,68 \$
Service incendie	Remb. Km pour formation <i>Pompier 1</i> - août et septembre 2015	162,12 \$
Service incendie	Remb. Km pour formation <i>Enquête-électricité</i> - septembre 2015	96,60 \$
Therrien Couture	Rédaction du projet de règlement d'emprunt - asphaltage de rues	234,83 \$
Vacuum Drummond	Pomper, nettoyer et inspecter ponceau - salle communautaire	2 495,89 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		78 245,61 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 5 OCTOBRE 2015:		111 405,41 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 5 octobre 2015 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Varia

(2015-10-1549)

21. a) Embauche d'un préposé à l'entretien de la salle communautaire

Attendu que M. Pierre Méthot a donné sa démission au poste de préposé à l'entretien de la salle communautaire;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'embaucher Mme Johanne Gamache au poste de préposée à l'entretien de la salle communautaire, au taux horaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2015-10-1550)

21. b) Ministère de la Sécurité publique : Demande d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham prévoit la formation de 1 pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du programme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

22. Correspondance

- M.T.Q. : Confirmation de l'octroi d'une subvention au montant de 15 000 \$ sur le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016*
- M.T.Q. : Contribution financière au montant de 975 \$ accordée sur le *Programme de subvention au transport adapté Volet souple* pour l'année 2015
- C.P.T.A.Q. : Décision en faveur du propriétaire pour une demande d'aliénation du lot 5 458 012 d'une superficie approximative de 324,7 mètres carrés
- C.P.T.A.Q. : Décision en faveur de la propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 647 219 pour le remplacement d'un bâtiment principal existant à des fins résidentielles
- Circuit PRO-3D *Défi Hoyt-Easton* : réception du montant de 1 000 \$ selon l'entente avec la municipalité pour l'utilisation des installations au parc du Sanctuaire
- Lettres d'un citoyen

23. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 19h51

- Demande pour rencontrer le comité de loisirs du conseil
- La Petite Séduction, dossier concernant la balle et pique-nique lors de la fête de la St-Jean en 2016
- L'avenir de l'église et la salle municipalité
- Demande pour des travaux de réparation d'asphalte et de baisser le ponceau à l'entrée de la rue Joseph

Fin de la période : 20h02

24. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever l'assemblée à **20 heures et 03 minutes**.

Robert Boucher
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière